

{Base Container Label}

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

**Herbicide *Valtera*<sup>MD</sup> EZ**

HERBICIDE  
Concentré suspension  
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour les cultures étiquetées. Aussi pour l'aide à la récolte des cultures étiquetées.

**PRINCIPE ACTIF:**

Flumioxazine.....479,2 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% ou 0,05% à titre d'agent de conservation OU 5-Chloro-2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% ou 0,00113% et 2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% ou 0,00037% à titre d'agent de conservation

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

LIRE LA BROCHURE D'ACCOMPAGNEMENT AVANT UTILISATION

No. D'HOMOLOGATION : 33523  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Contenu net : (0,5 – à vrac) litre(s)**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario, Canada  
N1C 0A1 (519)-767-9262  
www.valent.ca

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT  
1-800-682-5368***

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Suivre les exigences d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'applicateur comme indiqué dans le tableau dans l'étiquette ci-jointe.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

[INSTRUCTION FACULTATIVE POUR UNE TAILLE DE CONTENEUR PLUS PETITE] [TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées, les petits animaux mammifères et pour certains arthropodes utiles. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. Voir le livret pour les mises en garde et les restrictions complètes.]

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation précisées à la section MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitiques, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les ravageurs où les utilisateurs comptent sur la présence d'arthropodes bénéfiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. Des conseils supplémentaires sont disponibles dans la section Atténuation du ruissellement du site Canada.ca.

## **ÉLIMINATION**

Élimination du contenant : NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci.

*Valtera* est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC

{Booklet Label}

GROUPE

14

HERBICIDE

**Herbicide *Valtera*<sup>MD</sup> EZ**

HERBICIDE  
Concentré suspension  
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour les cultures étiquetées. Aussi pour l'aide à la récolte des cultures étiquetées.

PRINCIPE ACTIF:

Flumioxazine.....479,2 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% ou 0,05% à titre d'agent de conservation OU 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% ou 0,00113% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% ou 0,00037% à titre d'agent de conservation

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

LIRE LA BROCHURE D'ACCOMPAGNEMENT AVANT UTILISATION

No. D'HOMOLOGATION : 33523  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
**Contenu net : (0,5 – à vrac) litre(s)**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario, Canada  
N1C 0A1 519-767-9262  
www.valent.ca

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT  
1-800-682-5368***

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Suivre les exigences d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'appliqueur comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulé par jour
	Préposé au mélange, chargement, nettoyage et réparation	Préposé à l'application	
Pulvérisateur à rampe	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	Cabine ouverte: Une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	48 L
	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produit chimiques.	Cabine fermée : Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis.	125 L
Pulvérisateur pour emprises	Une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	Combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	8 L
Pulvérisateur manuel à compression mécanique	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produit chimiques. Un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides est également requis.		2.7 L
Pulvérisateur à réservoir dorsal	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.		Sans objet
Pistolet de pulvérisation avec pompe manuelle	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.		Sans objet

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive hors du site prévu de traitement est au minimum. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Pour les zones non-cultivées, **NE PAS** retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche.

**NE PAS** pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées durant les délais précisés dans le tableau suivant

Culture	Activité après l'application	DS
Luzerne établie cultivée pour le fourrage et le foin	Ajustement manuel de l'irrigation	7 jours
	Dépistage	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures homologuées	Toutes les autres activités	12 heures

Délai à respecter avant le broutage :

Après l'application de l'herbicide Valtera EZ, suivre les restrictions suivantes sur le broutage :

Pour la luzerne :

- Ne pas récolter et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 25 jours suivant l'application.

Pour le maïs de grande culture :

- NE PAS récolter le fourrage vert, l'ensilage ou permettre au bétail de brouter les champs dans les 93 jours suivant l'application.

Pour le soja :

- NE PAS récolter le fourrage vert et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 21 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 50 jours suivant l'application.

Pour le blé :

- NE PAS récolter le fourrage vert et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 26 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 52 jours suivant l'application.

Pour l'orge:

- NE PAS couper le foin dans les 64 jours suivant l'application
- NE PAS nourrir avec de la paille dans les 98 jours suivant l'application.

Pour toutes les autres cultures :

- NE PAS permettre au bétail de brouter les champs traités et ne pas récolter les cultures traitées pour l'alimentation du bétail.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, s'adresser à Valent Canada, Inc.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-682-5368. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial/territoriale.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitiques, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les ravageurs où les utilisateurs comptent sur la présence d'arthropodes bénéfiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. Des conseils supplémentaires sont disponibles dans la section Atténuation du ruissellement du site Canada.ca.

## **ÉLIMINATION**

Élimination du contenant : NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. . Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide *Valtera* EZ est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide *Valtera* EZ et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide *Valtera* EZ ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à [www.valent.ca](http://www.valent.ca).

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide *Valtera* EZ, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, fournit une suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans le soja, le maïs de grande culture, le blé de printemps et d'hiver, les pois chiches, les pois des champs, les lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes], le tournesol, et il permet aussi de garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés à la ferme.

Il peut aussi être utilisé pour l'aide à la récolte dans le sous-groupe de cultures 6C, pour les graines sèches de légumineuses [y compris haricot (*Lupinus* spp.), haricot (*Phaseolus* spp.) haricot (*Vigna* spp.), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, lentille, pois (*Pisum* spp.), pois cajan (sauf le soja)] et le blé. L'herbicide *Valtera* EZ est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges. L'herbicide *Valtera* EZ supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées en prélevée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. L'herbicide *Valtera* EZ produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

### Restrictions pour la rotation des cultures

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de l'herbicide *Valtera* EZ à la dose précisée. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Dose de l'herbicide <i>Valtera</i> EZ	Culture	Intervalle de rotation
--	---------	------------------------

112-149 mL/ha (pour l'aide à la récolte des graines sèches de légumineuses (sauf le soja)	Blé d'hiver	7 jours
149 mL/ha	Soja, edamame, pois des champs, pois chiches	Immédiatement
	Maïs de grande culture, orge, blé de printemps et d'hiver, lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	7 jours
	Blé dur, tournesol	30 jours
	Sorgho, haricots secs communs <sup>1</sup> , canola	9 mois
	Luzerne	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées <sup>2</sup>	12 mois
224 mL/ha	Soja, pois des champs, pois chiches	Immédiatement
	Orge, blé de printemps et d'hiver	7 jours
	Maïs de grande culture (travail minimum du sol et semis direct)	14 jours
	Maïs de grande culture (travail du sol conventionnel)	30 jours
	Tournesol	2 mois
	Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	6 mois
	Sorgho, haricots secs communs <sup>1</sup>	9 mois
	Luzerne, canola	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées <sup>2</sup>	12 mois

<sup>1</sup> Les variétés de haricots secs communs varient quant à leur degré de tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide *Valtera* EZ. Comme les variétés de haricots secs communs cultivées comme cultures alternes n'ont pas toutes fait l'objet de tests de tolérance à l'herbicide *Valtera* EZ, le premier semis de haricots secs communs effectué dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide *Valtera* EZ devrait se limiter à une petite surface afin de confirmer la tolérance de la variété avant de l'adopter pour la culture à grande échelle. Il est également recommandé de consulter votre fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de variétés précises de haricots communs lorsqu'elles sont cultivées dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide *Valtera* EZ.

<sup>2</sup> Un essai biologique avec le sol traité doit avoir été exécuté avec succès avant le semis des cultures non nommées.

Après les périodes de sécheresse prolongée, si le sol souffre d'un manque d'humidité, des intervalles de rotation plus longs peuvent être requis. Il est recommandé de s'assurer de résultats favorables d'un essai biologique avec le sol traité avant de semer des cultures de rotation potentielles, pour confirmer la sécurité.

## MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/h.. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que** au calibre moyen de la classification de l' American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572.1 (572.1 to 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR**

Bien agiter avant utilisation.

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer l'herbicide *Valtera* EZ, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Pour les traitements généralisés, appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et de volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide *Valtera* EZ à l'hectare.

Les résidus de l'herbicide *Valtera* EZ laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer l'herbicide *Valtera* EZ ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ :

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve, et tous les tamis/filtres de circuit. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.
6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

## **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE**

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement l'herbicide *Valtera* EZ dans la cuve. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide *Valtera* EZ avec d'autres herbicides homologués, suivre la séquence WAMLEGS [**W**- poudres mouillables et pâtes granulées, **A**giter, ajouter les agents antimoussants ou les solutions tampons, **M**icrocapsules en suspension, **L**iquides et solubles, **É**mulsifiables (concentrés), **G**lyphosates forte densité, **S**urfactants] :
  - Ajouter les sacs hydrosolubles en premier
  - Puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
  - Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide *Valtera* EZ devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.

#### **VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION**

Application de prélevée : Afin d'assurer une couverture uniforme, utiliser entre 100 à 300 L de bouillie par hectare pour les applications de prélevée. Utiliser des volumes d'eau plus élevés s'il y a des résidus de culture importants. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée.

Application d'aides à la récolte : Afin d'assurer une bonne couverture pour les applications d'aides à la récolte, utiliser de 140 à 280 L par hectare. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en postlevée. Ne pas utiliser des buses à miroir.

Appliquer la solution de pulvérisation uniformément, uniquement au moyen d'un équipement terrestre bien calibré. Assurer une bonne pulvérisation en utilisant une méthode d'application uniforme. Utiliser des tamis de 50 mailles ou moins (en métal ou en nylon). Une pression de 210 à 275 kPa est recommandée pour les buses à jet plat.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque dérive vers des personnes non protégées ou vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les positionner de manière à ce qu'elles ne soient pas orientées contre le courant d'air.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution.

Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de brume ou de brume peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées.

Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié.

### ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- •
- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,

l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures du verger, les fruits ou le feuillage

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, et les terres humides) et les habitats estuariens/ marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	

Pulvérisateur agricole	Soja, edamame, , maïs de grande culture, orge, blé (printemps et hiver), graines sèches de légumineuses, tournesol, pois de grande culture, pois chiches, lentilles,	3	1	1	0	10
	Luzerne établie pour la production des semences	4	2	1	0	15
	Luzerne établie (cultivée pour le fourrage/foin)	5	2	1	1	15
	Sols nus, espaces non cultivés	5	2	1	1	25*

\* Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques et les servitudes d'utilité publique, routes, et des terrains d'entraînement et des champs de tir sur des bases militaires.).

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

**Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site [Canada.ca](http://Canada.ca).**

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. L'inondation du sol après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ endommage gravement la culture. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide *Valtera* EZ dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide *Valtera* EZ, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide *Valtera* EZ supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide *Valtera* EZ pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit

activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Note : Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles. Ne pas irriguer le blé de printemps entre la levée et l'épiaison.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

### MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada Inc. au [www.valent.ca](http://www.valent.ca) (519-767-9262) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

#### Restrictions pour les mélanges en cuve

Pour éviter des dommages aux cultures, ne pas mélanger en cuve l'herbicide *Valtera* EZ, ni l'utiliser dans un même champ que le flufenacet, le métolachlore ou s-métolachlore, le dimethanamid ou le dimethanamid-p, l'alachlore ou l'acetochlore.

**TABLEAU 1. MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Dose (mL/ha)	Mauvaises herbes supprimées
149 à 224	Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'Est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris le kochia résistant aux

	<p>groupes 2, 4 et 9  Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)  Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)  Amarante rugueuse (<i>Amaranthus rudis</i>), y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)  Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>)</p> <p><i>Répression seulement :</i>  Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)  Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate et imidazolinone  Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)  Soude roulante (<i>Salsola</i> spp.)  Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>)</p>
298 à 448	<p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)  Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)  Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)  Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)  Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)  Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)  Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)  Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>)  Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9  Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)  Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)  Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate et imidazolinone  Amarante rugueuse (<i>Amaranthus rudis</i>), y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)  Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>)</p> <p><i>Répression seulement :</i>  Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)  Soude roulante (<i>Salsola</i> spp.)  Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>)</p>

## MODE D'EMPLOI DANS LE SOJA

### Application en prélevée

L'herbicide *Valtera* EZ peut être appliqué dans le soja avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée du soja. La culture subira des dommages graves si l'application est faite après que le sol ait commencé à se fendiller ou que le soja soit levé. Si l'herbicide *Valtera* EZ est appliqué à une dose de 224 mL/ha sur les sols de texture moyenne et fine, il est possible que des dommages au soja soient observés après l'application.

Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang. Lorsqu'on utilise ce type de semoir, appliquer l'herbicide *Valtera* EZ dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée du soja.

Si la culture traitée par l'herbicide *Valtera* EZ est perdue à cause d'une catastrophe telle que la grêle ou une autre condition météorologique extrême, le soja peut être ressemé immédiatement, pourvu que l'herbicide *Valtera* EZ n'ait pas été appliqué à une dose supérieure à 224 mL/ha sur la culture perdue. La culture peut subir des dommages si l'on ne respecte pas ces restrictions.

On peut réduire grandement le risque de dommages à la culture en veillant à appliquer l'herbicide sur un sol bien drainé, en semant à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant des semences de qualité et en couvrant complètement les semences avec le sol avant d'effectuer un traitement de prélevée. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

*Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)*

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de suppression des mauvaises herbes par contact, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du soja directement sur un sol rattaché, comme culture-abri ou dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer des mauvaises herbes levées, effectuer un mélange en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

<b>SOJA – Doses d'emploi</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

**MODE D'EMPLOI DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE (travail minimum du sol et semis direct)**

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

### Application en prélevée

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le maïs de grande culture. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs de grande culture dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.

### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du maïs de grande culture directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Type de sol <sup>1</sup>	TAUX (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs de grande culture dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.  Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit de à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

### **MODE D'EMPLOI DANS L'ORGE, LE BLÉ DE PRINTEMPS et D'HIVER (travail minimum du sol et semis direct)**

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Ne pas irriguer le blé de printemps et d'hiver entre la levée et l'épiaison.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

### **Application en prélevée**

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans l'orge, le blé de printemps et d'hiver. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 7 jours avant le semis de l'orge, du blé de printemps et d'hiver dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. L'orge et le blé doit être semé à une profondeur minimale de 2,5 cm (1 po) pour assurer la sécurité de la culture. Ne pas semer de blé dur dans les 30 jours suivant l'application de l'herbicide *Valtera* EZ.

### *Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)*

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer de l'orge, du blé de printemps et d'hiver directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

<b>ORGE, BLÉ DE PRINTEMPS – Doses d'emploi au printemps</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX <sup>2</sup> (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique	149	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 7 jours avant le semis dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine</p>

		ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.
--	--	--

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<b>ORGE, BLÉ DE PRINTEMPS – Doses d'emploi à l'automne</b>		
Type de sol <sup>1</sup>	TAUX (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Appliquer avant les premiers gels à l'automne. Le printemps suivant, semer dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct en utilisant un système de semis qui déplace le sol le moins possible.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<b>BLÉ D'HIVER – Doses d'emploi à l'automne</b>		
Type de sol <sup>1</sup>	TAUX <sup>2</sup> (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne et fine, <5 % de matière organique	149	Appliquer avant les premiers gels à l'automne. Appliquer au moins 7 jours avant le semis du blé de l'hiver dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.
		Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

## **MODE D'EMPLOI DANS LES POIS DES CHAMPS**

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

### **Application en prélevée**

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois des champs. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un

équipement d'épandage au sol, avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois des champs ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

*Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)*

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois des champs directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

<b>POIS DES CHAMPS – Dose d'emploi au printemps</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX <sup>2</sup> (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique	149	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée de la culture.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.</p>

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<b>POIS DES CHAMPS – Doses d'emploi à l'automne</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne, et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous

		forme de sel de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.
--	--	---

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

## MODE D'EMPLOI DANS LES POIS CHICHES

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

### Application en prélevée

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois chiches. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois chiches ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois chiches directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

POIS CHICHES – Dose d'emploi au printemps		
Type de sol <sup>1</sup>	TAUX <sup>2</sup> (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne, et fine <5 % de matière organique	149	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée de la culture.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.</p>

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<b>POIS CHICHES – Doses d'emploi à l'automne</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

### **MODE D'EMPLOI DANS LES LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes]**

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

#### **Application en prélevée (printemps)**

Le traitement en prélevée avec l'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression des mauvaises herbes sensibles dans les variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, le plus tôt possible au début de la saison, au moins 7 jours avant de semer des variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes dans des champs non labourés ou très peu labourés. Les lentilles doivent être semées à au moins 2,5 cm (1 po) de profondeur pour maximiser l'innocuité des cultures. La chute de pluie ou l'irrigation causant l'activation avec au moins 1 cm d'eau avant l'ensemencement contribuera à minimiser le risque de dommages aux cultures.

Ne pas appliquer d'autres herbicides à action résiduelle avec, avant ou après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ au printemps, avant l'ensemencement des lentilles, car la culture pourrait alors être endommagée. Les zones de champ présentant à la fois une faible teneur en matière organique, un pH élevé et/ou une teneur élevée en sable peuvent présenter des symptômes de dommages à la culture. Une approche agronomique optimale favorisant l'établissement des plants permettra de réduire le risque de dommages aux cultures. L'utilisation de semences de qualité, le traitement des semences et l'emploi d'un taux d'ensemencement idéal permettront de minimiser le risque de dommages aux cultures.

#### **Traitement de désherbage total à l'automne (avec glyphosate)**

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des lentilles directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les

traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

### **TOLÉRANCE DE LA CULTURE**

Les variétés de lentilles varient quant à leur degré de tolérance à l'herbicide *Valtera* EZ. Les tests ont démontré que les variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes sont les plus tolérantes aux applications de l'herbicide *Valtera* EZ. Les autres types de semences de lentilles ne devraient pas être semés sur des sols traités au moyen de l'herbicide *Valtera* EZ.

Certaines conditions environnementales, telles que des sols saturés ou du temps anormalement frais et pluvieux après le semis, peuvent aussi accroître les dommages aux lentilles après une application automnale de l'herbicide *Valtera* EZ. Une profondeur de semis de 2,5 à 6 cm (1" à 2,5") est recommandée. Les symptômes de dommages aux cultures sont habituellement temporaires et diminueront à mesure que les conditions de croissance reviennent à la normale. L'herbicide *Valtera* EZ est un herbicide très actif et l'utilisateur doit user de prudence jusqu'à ce qu'il connaisse bien ce produit dans leur système de production et dans les conditions locales.

<b>LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes] – Doses d'emploi au printemps</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX <sup>2</sup> (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique	149	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 7 jours avant le semis des lentilles dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.</p>

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<b>LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes] – Doses d'emploi à l'automne</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>

Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

## MODE D'EMPLOI DANS LES TOURNESOLS

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

### PÉRIODES D'APPLICATION

#### Application en prélevée (printemps)

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le tournesol. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 30 jours avant le semis. Il doit y avoir au moins 2,5 cm de pluie ou d'irrigation entre l'application de l'herbicide *Valtera* EZ et le semis. Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.

#### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de suppression des mauvaises herbes par contact, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du tournesol directement dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

TOURNESOL - Doses d'emploi d'application au printemps		
Type de sol <sup>1</sup>	TAUX <sup>2</sup> (mL/ha)	REMARQUES

Texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique	149	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 30 jours avant le semis des tournesols.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.</p>
--	-----	--

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<b>TOURNESOL - Doses d'emploi d'application à l'automne</b>		
Type de sol <sup>1</sup>	TAUX (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

### **MODE D'EMPLOI COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE SOUS-GROUPE DE CULTURES 6C : Graines sèches de légumineuses (sauf le soja)**

#### **Restriction et limitations générales**

- Pour une utilisation comme déshydratant, ne pas appliquer plus de 112 à 149 mL/ha de l'herbicide *Valtera* EZ.
- Ne pas effectuer plus d'une seule application de l'herbicide *Valtera* EZ à la dose de 149 mL/ha de l'herbicide *Valtera* EZ au cours d'une saison de croissance.
- Ne pas récolter dans les 8 jours suivant l'application.
- Ne pas semer de canola sur une période d'au moins 9 mois après l'utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures, plus haut, pour des instructions précises.

#### **Dose et moment du traitement – Herbicide *Valtera* EZ + adjuvant**

Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ à raison de 112 à 149 mL/ha avec 1% v/v d'huile végétale méthylée (MSO Concentrate), lorsque la culture a atteint la maturité physiologique et qu'au moins 80 % des gousses sont de couleur jaune à ocre et 20 %, de couleur jaune. Si la culture est traitée trop tôt, une réduction de la qualité des grains pourrait s'ensuivre. Ne pas pulvériser l'herbicide *Valtera* EZ sur une partie du champ où subsiste une quantité importante de plants encore verts. Peut aussi être appliqué avec l'adjuvant Carrier à raison de 0,5 L/100 L d'eau OU l'adjuvant non ionique à pulvériser

Nufarm Enhance, à raison de 1,25 à 2,5 L/1000 L; utiliser la dose la plus élevée en présence d'un couvert végétal dense et/ou de forte infestation de mauvaises herbes. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 L/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser, en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. La culture peut être récoltée 8 jours après l'application.

**Dose et moment du traitement – Herbicide *Valtera* EZ + glyphosate**

L'herbicide *Valtera* EZ additionné d'un adjuvant ne dessèche pas les mauvaises herbes de grande taille présentes dans le champ; l'utilisation d'un mélange composé de l'herbicide *Valtera* EZ à raison de 112 à 149 mL/ha, d'un adjuvant et de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g é.a./ha augmente la suppression des mauvaises herbes levées et facilite la récolte. Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte. NE PAS appliquer de glyphosate sur les cultures destinées à la production de semences.

Pour assurer une couverture complète, utiliser de 140 à 280 L de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

<b>SOUS-GROUPE DE CULTURES 6C : Graines sèches de légumineuses [y compris lupin (<i>Lupinus</i> spp.), haricot (<i>Phaseolus</i> spp.), dolique (<i>Vigna</i> spp.), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, lentille, pois (<i>Pisum</i> spp.), pois cajan] – Doses d'emploi</b>	
<b>TRAITEMENT + TAUX</b>	<b>REMARQUES</b>
Herbicide <i>Valtera</i> EZ à raison de 112 à 149 mL/ha + adjuvant  (adjuvant Carrier à raison de 0,5 L pour 100 L d'eau OU adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance, ou autre adjuvant non ionique, à raison de 1,25-2,5 L/1000 L OU huile végétale méthyliée (MSO Concentrate) à raison de 1% v/v	Ne pas récolter dans les 8 jours suivant l'application.  Ne pas semer de canola sur les surfaces traitées avant un délai d'au moins 9 mois (voir le tableau Restrictions pour la rotation des cultures).  Les mauvaises herbes de grande taille présentes dans le champ ne seront pas desséchées.
Herbicide <i>Valtera</i> EZ à raison de 112 à 149 mL/ha + adjuvant (voir ci-dessus) + glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à raison de 900 g é.a./ha	Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte.  Ne pas semer de canola sur les surfaces traitées avant un délai d'au moins 9 mois (voir le tableau Restrictions pour la rotation des cultures).  Améliore la suppression des mauvaises herbes levées, selon le type et la densité du couvert végétal, et facilite la récolte.

	NE PAS appliquer de glyphosate sur les cultures destinées à la production de semences.
--	--

## MODE D'EMPLOI COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE BLÉ

### Restriction et limitations générales

- Pour une utilisation comme déshydratant, ne pas appliquer plus de 112 à raison de 149 mL/ha de l'herbicide *Valtera* EZ.
- Ne pas récolter dans les 10 jours suivant l'application.
- Ne pas effectuer plus d'une seule application de l'herbicide *Valtera* EZ à la dose de 149 mL/ha par saison de croissance.
- Ne pas semer de canola sur une période d'au moins 9 mois après l'utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures, plus haut, pour des instructions précises.

### Dose et moment du traitement – Herbicide *Valtera* EZ + adjuvant

Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ à raison de 149 mL/ha avec l'adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance ou un autre adjuvant non ionique à pulvériser, à raison de 1,25 à 2,5 L/1000 L, une fois que la culture a atteint le stade pâteux dur et que les grains ne contiennent pas plus de 30 % d'humidité; utiliser la dose d'adjuvant la plus élevée en présence d'un couvert végétal dense et/ou de forte infestation de mauvaises herbes. Peut aussi être appliqué avec de l'huile végétale méthyliée (MSO Concentrate), à raison de 1% v/v. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 L/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser, en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. Si la culture est traitée trop tôt, une réduction de la qualité des grains pourrait s'ensuivre. La culture peut être récoltée 10 jours après l'application.

### Dose et moment du traitement – Herbicide *Valtera* EZ + glyphosate

L'herbicide *Valtera* EZ additionné d'un adjuvant ne dessèche pas les grandes mauvaises herbes présentes dans le champ; l'utilisation d'un mélange composé de l'herbicide *Valtera* EZ à 149 mL/ha, d'un adjuvant et de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g é.a./ha augmente la suppression des mauvaises herbes levées et facilite la récolte. Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte.

Pour assurer une couverture complète, utiliser de 140 à 280 L de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

## MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS

L'herbicide *Valtera* EZ, lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, peut servir à la suppression non sélective de la végétation afin de garder le sol nu à des endroits non cultivés qui doivent rester exempts de mauvaises herbes.

- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou susceptibles d'être déplacés par le vent à moins que l'on puisse procéder à une irrigation immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.

Type de sol <sup>1</sup>	TAUX (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	298	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	448	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Valent Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Valent Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

#### **MODE D'EMPLOI POUR LA LUZERNE ÉTABLIE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES**

L'herbicide Valtera EZ procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera EZ dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera EZ, l'efficacité pourrait être

réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera EZ supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera EZ pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

## **PÉRIODES D'APPLICATION**

### **Application en prélevée (au printemps et à l'automne)**

L'herbicide Valtera EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans la luzerne établie et dormante cultivée pour la production de semences. Pour une suppression en prélevée des mauvaises herbes, appliquer l'herbicide Valtera EZ à l'aide d'équipement terrestre sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm. L'application sur la luzerne ayant une repousse de plus de 15 cm peut causer des dommages inacceptables à la culture.

Application à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant le gel. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

## **RESTRICTIONS/MISES EN GARDE**

- En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins 1 cm d'eau. L'eau doit être fournie par irrigation si aucune pluie suffisante n'est tombée dans les 5 jours suivant l'application sur la luzerne établie et dormante cultivée pour la semence.
- Le sarclage, la rénovation ou le brûlage au champ doit être effectué avant l'application de l'herbicide Valtera EZ. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.
- Appliquer une seule fois par saison de croissance.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Application terrestre seulement.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture (minimum de 100 L/ha).
- Ne pas appliquer sur les peuplements mixtes de luzerne et de graminées désirés.
- Le traitement brûlera les feuilles et les tiges traitées. L'utilisateur doit comprendre et accepter ce risque avant d'appliquer le produit sur la luzerne cultivée pour la semence.
- Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée à l'intérieur d'un délai de sécurité de 7 jours pour l'arrosage manuel et 3 jours pour les inspections sur le terrain.

## **RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES**

- Tous les déchets de prètamisage de luzerne doivent être éliminés de manière à ce qu'ils ne puissent pas être distribués ou utilisés dans la nourriture de consommation humaine ou animale. Les semences de luzerne ne peuvent pas être distribuées à des fins de consommation humaine ou animale.
- Les semences de luzerne traitées doivent porter une étiquette ou être dans un contenant portant une étiquette interdisant l'utilisation des semences à des fins de consommation humaine ou animale.
- Lorsque l'herbicide Valtera EZ est mélangé en cuve avec d'autres produits homologués pour la luzerne cultivée pour la semence, suivre le mode d'emploi de l'étiquette la plus restrictive des produits utilisés dans le mélange. Le cas échéant, respecter les restrictions des produits mélangés en cuve en ce qui a trait à la récolte ou la mise en pâturage de la luzerne fourragère et de foin. Ne pas mélanger l'herbicide Valtera EZ avec un produit dont l'étiquette interdit ce type de mélange.

Type de sol <sup>1</sup>	TAUX <sup>2</sup> (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne et fine, <5 % de matière organique	298	Appliquer sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm.  Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 298 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

## MODE D'EMPLOI SUR LA LUZERNE ÉTABLIE CULTIVÉE POUR LE FOURRAGE/FOIN

### PÉRIODES D'APPLICATION

#### Application en prélevée (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans la luzerne établie et dormante cultivée pour la production de fourrage/foin. Pour une suppression en prélevée des mauvaises herbes, appliquer l'herbicide Valtera EZ à l'aide d'équipement terrestre sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm (6 po). La luzerne établie se définit comme de la luzerne plantée à l'automne ou au printemps ayant fait l'objet d'une première coupe/d'un premier fauchage. L'application sur la luzerne ayant une repousse de plus de 15 cm (6 po) peut causer des dommages inacceptables à la culture.

#### RESTRICTIONS/ MISES EN GARDE :

- En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins 1 cm d'eau. L'eau doit être fournie par irrigation si aucune pluie suffisante n'est tombée dans les 5 jours suivant l'application sur la luzerne établie et dormante cultivée pour la production de fourrage.
- Le sarclage, la rénovation ou le brûlage au champ doit être effectué avant l'application de l'herbicide Valtera EZ. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance. Effectuer les traitements à au moins 60 jours d'intervalle.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture (minimum de 100 L/ha).
- Ne pas appliquer moins de 25 jours avant la récolte ou la mise en pâturage.
- Ne pas appliquer sur les peuplements mixtes de luzerne et de graminées désirés.
- Le traitement brûlera les feuilles et les tiges traitées. L'utilisateur doit comprendre et accepter ce risque avant d'appliquer le produit sur la luzerne cultivée pour la production **de fourrage, de foin et de semences**.
- Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée à l'intérieur d'un délai de sécurité de 7 jours pour l'arrosage manuel et 3 jours pour les inspections sur le terrain.

Type de sol <sup>1</sup>	TAUX <sup>2</sup> (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne et fine, <5 % de matière organique	298	Appliquer sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm.  Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 298 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

## MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS L'EDAMAME

### Application En Prélevée

L'herbicide Valtera EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans l'edamame. L'herbicide Valtera EZ peut être appliqué dans l'edamame avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée d'edamame. Semences de cultures doit être semé à une profondeur minimale de 4 cm. La culture subira des dommages graves si l'application est faite après que le sol ait commencé à se fendiller ou que l'edamame soit levé. Si l'herbicide Valtera EZ est appliqué à une dose de 224 mL/ha sur les sols de texture moyenne et fine, il est possible que des dommages au edamame soient observés après l'application.

Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang. Lorsqu'on utilise ce type de semoir, appliquer l'herbicide Valtera EZ dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée du edamame.

Si la culture traitée par l'herbicide Valtera EZ est perdue à cause d'une catastrophe telle que la grêle ou une autre condition météorologique extrême, l'edamame peut être ressemé immédiatement, pourvu que l'herbicide Valtera EZ n'ait pas été appliqué à une dose supérieure à 224 mL/ha sur la culture perdue. La culture peut subir des dommages si l'on ne respecte pas ces restrictions.

On peut réduire grandement le risque de dommages à la culture en veillant à appliquer l'herbicide sur un sol bien drainé, en semant à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant des semences de qualité et en couvrant complètement les semences avec le sol avant d'effectuer un traitement de prélevée. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de suppression des mauvaises herbes par contact, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer d'edamame directement sur un sol rappuyé, comme culture-abri ou dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer des mauvaises herbes levées, effectuer un mélange en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

### TOLÉRANCE DE LA CULTURE

Les variétés d'edamame varient quant à leur degré de tolérance à l'herbicide Valtera EZ. Avant d'appliquer sur l'edamame, la vérification de la sélectivité de l'herbicide Valtera EZ sur les variétés d'edamame doit être confirmée

après de votre semencier ou fournisseur local pour éviter tout dommage potentiel aux variétés sensibles. Certaines conditions environnementales, telles que des sols frais et saturés ou du temps anormalement frais et pluvieux après le semis, peuvent aussi accroître les dommages aux edamame après une application printanière ou automnale de l'herbicide Valtera EZ. L'herbicide Valtera EZ est un herbicide très actif et l'utilisateur doit user de prudence jusqu'à ce qu'il connaisse bien ce produit dans leur système de production et dans les conditions locales.

<b>EDAMAME – Doses d'emploi</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera EZ en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

Ne pas appliquer plus d'une application d'herbicide Valtera EZ au printemps (soit une application de brûlage printanier OU une application de prélevée).

*Valtera* est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC.